



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour
les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour le Népal, 2018-2022

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales.....	2
II. Priorités du programme et partenariats.....	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et de ressources pour le Népal (2018-2022).....	11



I. Considérations générales

1. Le Népal est un pays sans littoral d'Asie du Sud faisant partie des pays les moins avancés et comptant 28 millions d'habitants, qui est résolu à mettre en place des réformes démocratiques et socioéconomiques, à établir une cohésion sociale et à sortir du statut de pays le moins avancé d'ici à 2022¹. Le pays a atteint la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Son taux de pauvreté absolue est tombé de 42 % en 1995 à moins de 22 % en 2015², et son indice de développement humain (IDH) est passé de 0,279 en 1980 à 0,558 en 2016³. Sa constitution de 2015 prescrit le passage à un système fédéral faisant une plus large place au développement humain et à l'inclusion.

2. Les problèmes fondamentaux que rencontre le pays sont notamment une transition politique prolongée, des décennies de croissance économique moyenne lente comprise entre 3 et 5 %⁴, des niveaux inégaux de développement humain, une faible gouvernance et l'exclusion sociale. La pauvreté et la vulnérabilité au Népal sont liées à la géographie, à la caste, au sexe et à l'ethnie⁵ et sont aggravées par les risques environnementaux et climatiques et les risques de catastrophe.

3. Ces problèmes de développement multidimensionnels, analysés par le biais du mandat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont liés à trois questions interdépendantes : a) des moyens de subsistance limités et un manque de mobilité sociale du fait de taux élevés de sous-emploi et de chômage, en particulier parmi les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables⁶ ; b) une mauvaise prestation de services publics et un état de droit défaillant⁷ ; c) une vulnérabilité accrue aux risques climatiques et aux risques de catastrophe à l'échelle individuelle, nationale et de la communauté.

4. Le caractère inégal du développement se traduit par un IDH faible parmi certains groupes ethniques et certaines castes⁸. Si plus de 7,6 millions de personnes ont bénéficié de mesures de protection sociale⁹, les stratégies visant à éviter qu'elles ne ressemblent dans la pauvreté sont insuffisantes. En outre, les personnes pauvres et vulnérables sont touchées de manière disproportionnée par les catastrophes climatiques et naturelles, et la sous-exécution chronique du budget¹⁰ les empêche de recevoir les services voulus.

5. La consommation dirigée par les transferts de fonds a mené à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Toutefois, 74 % des quelque 1 600 individus émigrant du Népal chaque jour sont considérés comme « non qualifiés¹¹ ». Le niveau élevé de migration nationale a fait du Népal l'un des pays où l'urbanisation est la plus rapide¹², ce qui fait pression sur la gouvernance urbaine. Le Népal, dont 50 % de sa population est âgée de moins de 25 ans, a 30 ans pour optimiser son dividende

1 Treizième plan national du Népal. Le quatorzième plan actuel vise à atteindre le statut de pays à revenu moyen inférieur d'ici à 2030.

2 Se fondant sur le seuil de pauvreté national.

3 Rapport sur le développement humain, 2016. (lien)

4 Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 2012 (Rio+20), Nepal Status Paper, pp. 13 (lien)

5 Gouvernement du Népal, « Nepal human development report: beyond demography, 2014 » (lien)

6 Les personnes vulnérables comprennent les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les nationalités autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les migrants, les personnes vivant avec le VIH/Sida, les minorités sexuelles, les personnes âgées, les femmes, les personnes vivant dans des zones à risque ou géographiquement éloignées, les zones et communautés ayant un statut plus bas que les normes de développement humain mentionnées dans la loi fédérale, y compris les groupes hautement marginalisés et les groupes au bord de l'extinction. Népal PNUAD, 2018-2022.

7 Quatorzième plan de développement du Népal (2017-2019).

8 Dalits des collines (IDH : 0,446) ; Dalits du Terai (IDH : 0,400) ; Janajatis, à l'exclusion des Newars (IDH : 0,481) et musulmans (IDH : 0,422).

9 Sijapati, B. « The quest for achieving universal social protection in Nepal: challenges and opportunities », SARNET Working Paper No 1 (document de travail no 1 du Réseau de recherche sud-asiatique sur l'emploi et la protection sociale pour une croissance inclusive), 2016, pp. 1. (lien)

10 Banque asiatique de développement, Macroeconomic update, Nepal, Volume 4. no 2, août 2016. (lien)

11 OIT, « Analysis of labour market and migration trends in Nepal », 2015, pp. 24. (lien)

12 Bakrania, S. « Urbanisation and urban growth in Nepal » (rapport de recherche n° 1294 du GSDRC helpdesk). Birmingham, Royaume-Uni : GSDRC, Université de Birmingham, 2015, pp.1. (lien)

démographique. Toutefois, près de 27 % des jeunes ne font pas partie de la population active¹³, et la sous-utilisation des personnes âgées de 15 à 24 ans atteint presque 40 %¹⁴.

6. La constitution du Népal envisage un système de gouvernance fédéral qui transférerait une partie significative de ses fonctions aux gouvernements locaux et provinciaux. Ce projet implique un programme législatif ambitieux touchant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire qui permettrait une plus grande responsabilité¹⁵.

7. Le Népal est un pays caractérisé par sa diversité, qui accueille 125 groupes ethniques ayant toujours eu un accès inégal aux services, ressources et opportunités de base, ce qui pose des risques pour la cohésion sociale. Pour traiter de ce problème, la constitution a, en addition à la Commission nationale des droits de l'homme, établi six commissions nationales qui ciblent les femmes, les Dalits, les nationalités autochtones, les musulmans, les Tharus et les Madhesi. Néanmoins, près de 50 % des népalais ont déclaré ne pas faire confiance au système de justice, et 87 % d'entre eux ont dit ne pas connaître les dispositions des services gratuits d'aide juridictionnelle publique¹⁶. Dix ans après l'accord de paix global, les questions de justice transitoire demeurent en suspens.

8. Le Népal se classe parmi les 20 pays du monde les plus exposés à de nombreux dangers et risques, et est le quatrième pays¹⁷ le plus vulnérable aux changements climatiques, ce qui représente de sérieuses menaces à la réalisation des objectifs de développement durable. En tant que signataire de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2016 et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Népal s'assure que ses stratégies et sa législation existantes sont mieux alignées avec ces priorités, et établit un plan national d'adaptation pour traiter des risques climatiques dans des secteurs clés.

9. La gestion des catastrophes naturelles du Népal se concentre sur le secours et la réaction, avec une intégration appropriée de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de réduction de la pauvreté¹⁸. Les séismes de 2015 ont tué près de 9 000 personnes, en ont touché huit millions et ont fait chuter le produit intérieur brut (PIB) d'un tiers en 2013-2014. Le cadre de relèvement après la catastrophe¹⁹ met l'accent sur une reconstruction pour tous, des principes visant à « reconstruire mieux qu'avant » et, tandis qu'il a accéléré la cadence, les défis d'exécution continuent. En outre, la gestion des substances dangereuses, la pollution aérienne et les déchets, en particulier dans les centres urbains, nécessitent une attention particulière.

10. Ces problèmes de développement ont d'importantes dimensions de sexe et d'inclusion sociale. Même si le Parlement compte actuellement près de 30 % de femmes et est présidé par deux femmes, des obstacles continuent à entraver l'égalité des sexes. On peut citer en particulier l'inégalité d'accès aux ressources et aux actifs économiques, y compris aux biens et services en matière d'environnement, le sous-emploi et le faible niveau de participation à la prise de décisions²⁰. La violence, notamment la violence sexuelle et domestique, la polygamie, le mariage d'enfants et la violence fondée sur des pratiques traditionnelles²¹, continue également de poser problème. Le Népal a légalement approuvé le troisième genre ; cependant, les minorités sexuelles et de genre continuent d'être victimes de discrimination²². De plus, les personnes handicapées ont toujours besoin d'être davantage prises en compte dans le programme de développement²³.

13 Gouvernement du Népal, Bureau central de statistique (2015), Enquête annuelle sur les ménages 2013/14, découvertes majeures, pp. 17. ([lien](#))

14 Gouvernement du Népal, Bureau central de statistique (2008), Report on the Nepal Labour Force Survey 2008 (Rapport sur l'étude de 2008 sur la population active au Népal), pp. 88. ([lien](#))

15 Transparency International, indice des perceptions de la corruption, 2016. ([lien](#))

16 Étude de référence sur la criminalité au Népal, 2016.

17 Note de statut du pays du CCNUCC sur l'élaboration des plans d'adaptation. ([lien](#))

18 Gouvernement du Népal, Ministère des affaires intérieures, Rapport sur les catastrophes au Népal, 2015. ([lien](#))

19 Gouvernement du Népal, Autorité nationale de la reconstruction, Cadre de relèvement après une catastrophe, 2015. ([lien](#))

20 Gouvernement du Népal, « Nepal human development report: beyond geography, 2014 ». ([lien](#))

21 Fonds des Nations Unies pour la population Népal, « Engaging men and boys, communities and parents to end violence against women, child marriage and other harmful practices in Nepal », 2014. ([lien](#))

22 Site internet de la South Asian Human Rights Association. ([lien](#))

23 Lord, A., Sijapati, B., Baniya, J., Chand, O., et Ghale, T. *Disaster, Disability and Difference: A Study of the Challenges Faced by*

11. Le Népal a été l'un des premiers pays du monde à élaborer une déclaration préalable sur les objectifs de développement durable en 2016²⁴. Avec l'appui du PNUD et de l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement a amélioré le cadre national de suivi et d'évaluation pour le rendre conforme aux objectifs de développement durable. Toutefois, l'indisponibilité de données ventilées crédibles pour la planification et le traitement des questions multidimensionnelles est toujours un problème.

12. Les évaluations indiquent que, dans son cycle de programme de 2013-2017, le PNUD a établi les fondements de la coopération continue avec le Gouvernement et les partenaires afin de renforcer le changement en vue du développement. Le PNUD a atteint plus de 18 millions de personnes²⁵ dans l'ensemble des 75 districts du Népal avec ses travaux en faveur de l'autonomisation économique, de l'adaptation aux changements climatiques, de la cohésion et la participation sociales, en permettant aux autorités locales d'améliorer la qualité et d'intensifier la prestation de services.

13. Le PNUD a eu un grand succès lorsque ses interventions pilotes ont été institutionnalisées au sein du cadre des politiques publiques. L'appui du PNUD a eu comme résultat la création de plus de 80 000 nouvelles microentreprises et 147 000 nouveaux emplois dans 38 districts. Le Gouvernement améliore actuellement ce modèle pour couvrir tous les districts ; une nouvelle loi prend en compte les microentreprises comme outil pour atténuer la pauvreté²⁶. Un autre projet pilote du PNUD a fourni des services d'aide sociojuridique à près de 84 000 personnes, et à mené à la formulation d'une politique nationale intégrée sur l'aide juridique ainsi qu'à une augmentation significative de l'allocation de crédits du Gouvernement²⁷. De la même manière, l'appui aux politiques fondées sur des données factuelles a influencé les affectations de crédits pour les changements climatiques et la réduction des risques relatifs aux catastrophes, qui sont passées de 10,73 % à 19,45 en un an²⁸. Avec l'aide technique du PNUD, la commission électorale a élaboré sa première politique et son premier plan d'action sur le sexe et l'inclusion sociale. Lors des élections de 2013, 51 % des votants et un tiers du personnel électoral étaient des femmes²⁹.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Se fondant sur les consultations à l'échelle du pays, l'analyse du contexte et les enseignements tirés de coopérations précédentes, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2018-2022, conformément aux objectifs de développement durable et au quatorzième plan de développement du Népal, se concentrera sur les priorités du pays suivantes : a) la croissance économique équitable ; b) le développement social ; c) la gouvernance et l'état de droit inclusifs et d) la résilience et la construction. Le PNUD contribuera aux domaines des résultats a), b) et c) en se fondant sur un examen des mandats et des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies³⁰.

15. Ces priorités forment une stratégie cohérente en vue d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable au Népal, suivant les cadres normatifs des organismes des Nations Unies et les interdépendances entre les piliers du développement durable. L'extensibilité et la durabilité seront les caractéristiques recherchées en intégrant l'aide du PNUD aux politiques nationales. La direction par le PNUD du groupe de travail sur les objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que l'engagement du Parlement et de la Commission nationale du plan continueront. Le PNUD renforcera son partenariat avec le Ministère des finances sur le système d'informatique pour la gestion de l'aide afin d'introduire une codification du budget de l'État et de l'aide internationale en matière d'objectifs de développement durable. Le PNUD s'efforcera de renforcer les capacités institutionnelles pour une

Persons with Disabilities in Post Earthquake Nepal. Publié par Social Science Baha et le Programme des Nations Unies pour le développement au Népal, 2014. ([lien](#))

24 Gouvernement du Népal, Rapport (préliminaire) national sur les objectifs de développement durable 2016-2030, 2015. ([lien](#))

25 Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays, 2013-2017, rapport sur les résultats.

26 Microentreprise Development Programme – Phase IV : évaluation à mi-parcours, 2016.

27 Programme sur l'état de droit et les droits de l'homme : évaluation à mi-parcours, 2016.

28 Ministère des finances, site internet du Gouvernement du Népal. ([lien](#))

29 Évaluation du PNUD sur les réalisations du programme de pays – réforme de la gouvernance nationale et sous-nationale, 2016.

30 Rôles des partenaires définis dans les documents d'orientation.

mobilisation et une utilisation efficaces de l'aide au développement et d'autres flux financiers pour le financement et le suivi des objectifs de développement durable.

16. S'appuyant sur le quatorzième plan de développement, la théorie du changement du programme considère la paix et le développement durables comme correspondant à la mesure dans laquelle les personnes sont habilitées à participer aux prises de décisions au moyen d'institutions fortes et réactives, de l'équilibre des pouvoirs et de l'état de droit, et dans laquelle elles sont libres de toute discrimination et bénéficient d'opportunités égales pour contribuer et participer à une croissance résiliente et équitable. À cette fin, le PNUD élargira ses partenariats au Népal et dans la région et contribuera à l'approche « Une ONU ».

17. Les investissements dans les programmes cibleront principalement trois zones géographiques ayant le plus bas IDH³¹ au Népal : les montagnes de l'ouest, du centre-ouest et de l'extrême ouest (IDH : 0,0398) ; collines du centre-ouest et de l'extrême ouest (IDH : 0,423) et le Terai de l'est et central (IDH : 0,463). L'appui au relèvement et à la reconstruction après un séisme ne cessera pas dans les collines centrales.

18. Le résultat n° 1 sur un meilleur accès à l'emploi et aux moyens de subsistance est alignée avec le plan stratégique du PNUD, 2018-2021, et le quatorzième plan de développement qui place en priorité l'agriculture, l'exploitation forestière, l'énergie et le tourisme. Le PNUD contribuera en renforçant les stratégies de renforcement des capacités des jeunes hommes et femmes dans les zones rurales et urbaines, au vu du dividende démographique, et en améliorant le cadre directif pour optimiser le financement du développement et la croissance du secteur privé (objectifs de développement durable 1, 2, 5, 7, 8, 10).

19. Le PNUD continuera d'appuyer le Ministère de l'industrie, le Ministère des coopératives et le Ministère de l'atténuation de la pauvreté, en renforçant son engagement dans le développement des entreprises dans les zones rurales. L'appui du PNUD s'orientera vers l'amélioration des entreprises et des coopératives avec la promotion de leur intégration dans les processus d'affaires au moyen de meilleures connections entre le milieu rural et le milieu urbain et de chaînes de valeur pour générer de l'emploi. Le PNUD collaborera avec des partenaires nationaux pour établir des opportunités égales pour les femmes dans les affaires et renforcer leurs capacités.

20. Les contributions synergiques au développement de secteur se concentreront sur l'agriculture, les ressources naturelles et le tourisme³², qui emploient ensemble près de 75 % de la population active mais correspondent à moins de 30 % du PIB. Le PNUD appuiera le Gouvernement dans la mise en oeuvre de ses stratégies afin d'améliorer les performances économiques, sociales et environnementales des chaînes de valeur dans ces secteurs. En matière d'agriculture, le PNUD appuiera la formation des agriculteurs pour améliorer la productivité, réduire les pertes après récolte et garantir un meilleur accès aux opportunités commerciales. Le PNUD inclura la biodiversité et les droits environnementaux des personnes dans la création d'emploi en aidant les producteurs respectueux de la biodiversité à accéder à de nouveaux marchés et en promouvant le tourisme local de nature, y compris des « passerelles » urbaines vers les lieux de pèlerinage. Suivant les enseignements tirés des séismes de 2015³³ et de la sensibilité au climat de ces secteurs, le PNUD encouragera des solutions résilientes et « climatiquement intelligentes » en vue de la durabilité.

21. L'accès à l'énergie est un domaine émergent important, conforme aux objectifs de « l'énergie durable pour tous » des Nations Unies et au but du Gouvernement d'étendre l'accès à l'électricité à 87 % du Népal. Le PNUD appuiera la formulation définitive des politiques sur l'énergie renouvelable et mettra en place des infrastructures énergétiques dans les zones rurales en collaboration avec le secteur privé, créant de ce fait des possibilités économiques de croissance.

22. Suivant les recommandations de l'évaluation, l'engagement du PNUD dans l'urbanisation appuiera les administrations gouvernementales dans les capitales et municipalités provinciales.

31 Gouvernement du Népal, « Nepal human development report: beyond geography », 2014. ([lien](#))

32 Gouvernement du Népal, Bureau central de statistique, Report on the Nepal Labour Force Survey 2008, pp. 88. ([lien](#))

33 Site internet du PNUD au Népal sur le projet d'initiative rapide et le rétablissement des moyens de subsistance. ([lien](#))

L'appui multidisciplinaire dans différents domaines d'actions en vue de mettre en œuvre des actions stratégiques de développement urbain à l'échelle nationale pour 2017 comprendra des plans d'occupation des sols exposés aux risques pour des municipalités urbaines durables et résilientes, une meilleure prestation de services publics et un développement économique, y compris le développement des compétences afin de garantir un meilleur accès au marché du travail pour les migrants.

23. Le PNUD, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, appuieront la Commission nationale du plan afin d'élaborer des cadres d'orientation politique et de coordination, et de générer et gérer les données ventilées pour le traçage, le suivi et la communication des objectifs de développement durable. Il appuiera l'élaboration d'un cadre national de financement, avec des instruments servant à intégrer dans le processus budgétaire le financement provenant de sources diverses pour se conformer aux besoins en ressources qu'exige la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

24. Le PNUD, qui s'attèle à un domaine émergent pour le Népal, appuiera le Gouvernement dans la modernisation des cadres réglementaires afin d'améliorer le climat d'investissement. Le PNUD établira des partenariats avec Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Pacte mondiale des Nations Unies (réseau Népal), les associations professionnelles et les partenaires de développement pour établir des partenariats innovants et inclusifs entre le Gouvernement et le secteur privé.

25. Ces priorités de programme se fondent sur les hypothèses suivantes : a) une augmentation soutenue des revenus et de l'emploi des personnes vulnérable exige une amélioration des politiques, une gouvernance inclusive et des capacités productives ; b) renforcer les liens entre la réduction de la pauvreté, la gestion environnementale et l'égalité des sexes est fondamental pour réduire la pauvreté multi-dimensionnelle ; c) l'accès à l'énergie durable fournit un environnement qui permet le progrès social, la productivité et l'égalité des sexes, et d) la gestion écosystémique et de la biodiversité soutient le développement social et économique, améliore les moyens de subsistance et augmente les possibilités d'emploi.

26. La coopération Sud-Sud s'appuiera sur l'appui technique solide de la région pour offrir ses conseils et soutenir les petites entreprises. La coopération régionale se concentrera sur les contacts entreprise à entreprise en ligne transfrontières et le développement des chaînes de valeur avec l'Inde et la Chine, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

27. La réalisation 2 sur les institutions démocratiques renforcées pour l'état de droit, la justice et les droits de l'homme, est un domaine prioritaire (objectifs de développement durable 5, 10, 16) parce qu'elle détermine à quel point les personnes vulnérables bénéficient pleinement de la paix, du développement et de la croissance équitable. Suivant son avantage comparatif en matière de gouvernance, le PNUD appuiera la fédéralisation en élargissant l'espace civique pour accroître la participation et la liberté d'expression, améliorer la prestation de services³⁴ et l'état de droit pour tous, en particulier les personnes les plus vulnérables, dans la contexte de la décentralisation, comme stipulé dans la nouvelle constitution.

28. La fédéralisation fournit une piste pour mettre en pratique la vaste expérience du PNUD dans la gouvernance locale et sous-nationale et implanter les objectifs de développement durable à différents échelons. Le PNUD fournira un appui technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de lois, politiques et procédures ouvertes à tous en matière d'administration publique, de planification, d'établissement du budget, de systèmes d'informatiques, de prises de décisions fondées sur des données factuelles et de développement intégré de résistance aux risques aux trois échelons du Gouvernement.

29. En partenariat avec les organismes des Nations Unies, le PNUD intégrera dans ses politiques et plans gouvernementaux une approche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et des considérations d'inclusion sociale. Il encouragera la coopération Sud-Sud et triangulaire pour mettre en place la fédéralisation. Il sera responsable de nouveaux moyens innovants pour diriger la prestation

³⁴ Selon le PNUD, la prestation de service comprend les services sociaux, économiques et juridiques connexes.

de services publics et garantir l'accessibilité (guichets uniques, gestion des informations) au niveau local, avec possibilité d'élargir la diffusion.

30. En partenariat avec le Parlement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement pour garantir la participation des femmes au sein des institutions publiques et des professions légales et pour encourager les possibilités pour les femmes de participer aux élections dans les gouvernements locaux ou provinciaux. Le PNUD renforcera sa collaboration avec les femmes soutenues dans les années précédentes, et encouragera les réseaux de femmes en vue de l'appui, de la coopération et de la sensibilisation mutuelles. S'appuyant sur son avantage comparatif en matière de mise en œuvre des programmes parlementaires et d'engagement des parties prenantes, le PNUD impliquera les parlementaires dans les questions du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les changements climatiques, la responsabilité et l'autonomisation politique des femmes, et encouragera la coopération entre les pouvoirs législatif et exécutif.

31. Le PNUD, en partenariat avec les Volontaires des Nations Unies (VNU), s'engagera dans l'autonomisation des citoyens pour renforcer la participation volontaire et utile aux processus démocratiques en vue de la consolidation des dividendes de la paix, d'une meilleure cohésion sociale, de la promotion des droits de l'homme et de l'accès à l'information pour une meilleure responsabilité et transparence. Il renforcera ses partenariats avec la société civile, le secteur privé et les communautés locales, surtout ceux en lien avec les femmes, les jeunes et les groupes sous-représentés (minorités sexuelles et personnes handicapées) pour renforcer leurs compétences et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

32. S'appuyant sur ses accomplissements, l'appui aux opérations électorales du Népal comprendra une aide technique aux élections, l'inscription sur les listes électorales, le renforcement à plus long terme des capacités des autorités et d'autres parties prenantes et l'éducation civique ciblant les personnes vulnérables et les personnes handicapées. En vue de l'accomplissement des préparatifs, le PNUD renforcera son appui au système électoral en améliorant la crédibilité, l'inclusivité et l'accessibilité, ainsi que l'efficacité et l'effectivité de celui-ci.

33. Le PNUD renforcera son appui aux réformes législatives, s'assurant que le droit à la justice sociale, dans la constitution, est correctement mise en œuvre, l'accent étant mis sur l'inclusion et l'amélioration de la coordination dans le secteur de la justice. Il encouragera les partenariats avec et entre les cours, les fonctionnaires du Gouvernement, la Commission nationale des droits de l'homme et les organisations de la société civile aux niveaux national et sous-national. Au sein du système des Nations Unies, le PNUD encouragera les questions de justice transitoire tout en recherchant une approche axée sur la victime. L'engagement pour la ratification de traités et conventions internationaux, tel que l'Examen périodique universel, ainsi que les rapports sur lesdits traités et conventions, seront de puissants catalyseurs de changement.

34. Ces priorités de programme se fondent sur les hypothèses suivantes : a) l'intégrité, l'inclusivité et l'accessibilité sont cruciales au sein des institutions d'État pour encourager la confiance dans l'État et la capacité de celui-ci à fournir des services de manière efficace, et b) traiter des causes profondes de la crise, de la violence, des inégalités et de l'exclusion nécessite un renforcement des capacités institutionnelles pour déterminer et réagir aux liens existant entre la réduction de la pauvreté, la qualité de la gouvernance, la gestion environnementale et l'égalité des sexes.

35. Le programme renforcera les partenariats avec le Bureau du Premier Ministre et le Conseil des ministres, le Parlement, la Cour suprême, le Ministère du droit, de la justice et des affaires parlementaires, le Ministère des affaires fédérales et du développement local, le Ministère de l'administration générale, la Commission électorale, la Commission nationale des droits de l'homme et d'autres commissions. Le PNUD établira des partenaires avec les gouvernements provinciaux et locaux et avec les organisations de la société civile au niveau sous-national.

36. En vertu de la réalisation 3, le PNUD s'efforcera de renforcer la résilience face aux risques naturels et aux changements climatiques, ainsi que la gestion durable des ressources environnementales et naturelles, essentielle pour le développement durable et la réduction de la pauvreté (objectifs de développement durable 5, 7, 10, 11, 13, 15). Les enseignements tirés de

l'expérience du PNUD montrent que la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion environnementale, la réduction de la pauvreté et le développement durable doivent contribuer les uns aux autres et être pris ensemble.

37. Le programme améliorera les connaissances et la compréhension de l'environnement, des risques et des vulnérabilités aux changements climatiques et aux risques naturels, ainsi que les conséquences sur les moyens de subsistance. Il rendra les données et les informations disponibles et accessibles, et les diffusera pour qu'elles soient comprises et prises en compte dans les prises de décisions et les actions. Le PNUD usera de moyens innovants d'optimisation des écosystèmes existants de données en vue de mettre en pratique et utiliser lesdits écosystèmes pour l'analyse des tendances et la construction de scénarios.

38. Le PNUD mettra en pratique son expérience et son appui mondiaux pour guider les cadres, les politiques, les stratégies et les mécanismes institutionnels légaux pour intégrer le climat et les risques de catastrophes dans la planification et l'établissement du budget aux niveaux national et sous-national, ainsi que dans la gestion efficace des produits chimiques dangereux, des déchets et de la pollution. Il appuiera la mise en œuvre des priorités déterminées en vertu de la stratégie ou du plan national pour la réduction des risques de catastrophe et le plan national d'adaptation, conformément aux engagements mondiaux pris au sein du Cadre Sendai, de l'Accord de Paris, Sommet mondial sur l'action humanitaire et des objectifs de développement durable.

39. Les actions tenant compte des risques en vue de réduire la vulnérabilité nécessitent un financement accru et continu à différents niveaux. Le PNUD encouragera un investissement accru de la part du secteur privé et public dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion environnementale. Il aidera le Gouvernement à accéder au financement provenant de différentes sources, telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat.

40. Le programme adoptera une approche ciblée pour renforcer les capacités des gouvernements et des communautés afin de réduire les risques en milieu urbain, s'adapter aux changements climatiques et gérer l'environnement, des bassins versants et des écosystèmes. Cette approche rendra possible des mesures de dispositifs d'alerte rapide, d'adaptation au climat et d'atténuation des risques pour améliorer la résilience des communautés et promouvoir des moyens de subsistance durables. L'appui en vue de renforcer les centres d'opérations d'urgence et les systèmes d'informatique de gestion des catastrophes contribuera à réduire les pertes et les dommages causés par les catastrophes grâce à une préparation et une réaction efficaces.

41. Au vu des risques de catastrophe futurs, le programme privilégiera le relèvement résilient en intégrant les principes de « reconstruire mieux qu'avant » dans tous les aspects du relèvement et de la reconstruction, suivant le cadre de relèvement³⁵. Le PNUD contribuera à améliorer les politiques, la planification et la coordination des efforts de relèvement, de la restauration des moyens de subsistance et d'une reconstruction plus sûre.

42. Les hypothèses qui soulignent ces stratégies sont les suivantes : a) le Gouvernement est préparé et représente le principal responsable pour élaborer des cadres d'orientation politique et des cadres législatifs efficaces, et fournir des ressources et des capacités pour réduire les risques climatiques ou de catastrophe de manière globale et garantir la sécurité des citoyens ; b) les partenaires de développement se conforment aux cadres nationaux et se coordonnent pour maximiser leurs forces et minimiser la duplication, et c) les cadres intégrés de gestion des risques (qui ont des synergies entre la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction de la pauvreté) obéissent à des raisons d'ordre pratique.

43. Le programme ciblera la plupart des districts à risque en collaborant avec les organisations qui travaillent directement au contact des personnes vulnérables et par le biais de synergies au niveau des programmes avec les domaines d'action du PNUD concernant les moyens de subsistance et la gouvernance. Il renforcera les centres d'opérations d'urgence pour traiter des besoins des personnes

³⁵ Gouvernement du Népal, Autorité nationale de la reconstruction, Cadre de relèvement après une catastrophe, 2015.

handicapées et des personnes vulnérables. Il encouragera les femmes à occuper des fonctions de décision dans les groupes communautaires et renforcera les groupes chargés des politiques d'inclusion sociale. Il appliquera les principes de responsabilité, de participation utile et de non-discrimination.

44. Le programme établira des partenariats et se coordonnera avec le Ministère de la population et de l'environnement, le Ministère des forêts et de la conservation des sols, le Ministère des affaires intérieures, le Ministère des affaires fédérales et du développement local, le Ministère du développement urbain ainsi qu'avec la Commission nationale du plan, le Réseau national sismique et les organismes des Nations Unies. Il renforcera sa coopération régionale existante, surtout avec la Chine et l'Inde, pour établir une coopération au niveau des politiques et au niveau opérationnel en matière de gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques et de reconstruction.

III. Administration du programme et gestion des risques

45. Le programme de pays a été élaboré en consultation avec le Gouvernement et d'autres partenaires de développement, et sera mis en œuvre à l'échelle nationale avec l'appui du bureau de pays, le cas échéant. Si besoin, la mise en œuvre à l'échelle nationale peut être remplacée par une mise en œuvre directe d'une partie ou de la totalité du programme. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera adoptée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les frais directs en lien avec la mise en œuvre du projet seront facturés aux projets concernés.

46. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

47. Le PNUD mettra en place des initiatives précises pour parvenir à l'efficacité et à l'effectivité du programme conformément aux politiques de coopération en matière de développement du Gouvernement. Le conseil du programme de pays ainsi que les groupes de travail seront établis avec des parties prenantes clés, des partenaires locaux, nationaux et internationaux afin de s'assurer que l'appui du PNUD et des Nations Unies est mis en œuvre conformément aux attentes nationales.

48. Une base de partenaires diversifiée, y compris la répartition des coûts gouvernementaux et les partenariats avec le secteur privé, contribuera à répondre aux besoins en ressources du programme et à limiter le risque de refus de la part des sources de financement traditionnelles. Le PNUD effectuera des analyses politiques et économiques et s'engagera dans le dialogue avec diverses parties prenantes, y compris les jeunes et les femmes, aux fins du suivi de la manière dont la situation politique évolue, du traitement d'incertitudes connexes et de la promotion de la cohésion sociale.

49. Le PNUD continuera de renforcer son plan relatif aux affaires et à la continuité, d'analyser les opportunités à reprogrammer, de suivre la situation et de renforcer les capacités de personnel et les procédures internes afin de réagir face aux catastrophes naturelles, aux crises et aux situations qui suivent les crises³⁶, en se fondant sur les recommandations découlant de l'analyse du retour d'expérience³⁷.

50. La planification des interventions d'urgence du programme contribuera à traiter des changements de circonstances, y compris de financements réduits, en modifiant la théorie du changement, en optimisant les synergies entre les domaines de réalisation, en ajustant les interventions en faveur du développement, en déterminant les modalités de mise en œuvre et en accélérant les procédures pour une action rapide.

³⁶ Le registre des risques détaillé figure dans les documents de mise en œuvre de la stratégie.

³⁷ Groupe de réponse aux crises, PNUD, « Action review of Nepal earthquake response: final report », 2016. ([lien](#))

51. Les innovations en vue de traiter des questions de développement à long terme liées au développement des entreprises, à la reconstruction et à la promotion des droits de l'homme restent un avantage comparatif du PNUD au Népal³⁸. De telles initiatives continueront, tout en incorporant des solutions innovantes au sein du projet de programme et sa mise en œuvre au moyen de l'accroissement des ressources du fonds pour l'innovation du bureau de pays.

52. Le PNUD s'occupera des risques sociaux et environnementaux potentiels et des conséquences en mettant en place des normes sociales et environnementales, un outil de responsabilisation, ainsi que ses outils d'assurance qualité pour le programme et le projet. Le PNUD encouragera un programme axé sur les risques au moyen d'une analyse du contexte ordinaire afin de s'assurer que le programme ne met pas en danger les populations vulnérables ni l'environnement. Le PNUD adoptera une approche tenant compte du conflit en ce qui concerne le développement, afin de faire en sorte que les interventions n'aient pas de conséquence négative.

IV. Suivi et évaluation

53. Le PNUD basera le cadre de suivi et d'évaluation sur un large éventail de données factuelles afin de faciliter la compréhension des interdépendances parmi les défis et les résultats de développement dans des domaines variés. Il générera des données ventilées et des données factuelles en : a) menant des évaluations à mi-parcours et finales et des actions conjointes avec l'ONU, et b) optimisant les synergies parmi les stratégies de réalisations, surtout les conséquences sur les groupes cibles. Les applications innovantes de mégadonnées, à la fois structurellement (recensement, étude) et non structurellement (enregistrement de communications mobiles, médias sociaux, télédétection), compléteront le suivi et l'évaluation traditionnels. Le PNUD utilisera les indicateurs d'entreprise et ajustera le cadre de résultats et de ressources afin de l'aligner avec les mises à jour de son plan stratégique, 2018-2021. Le PNUD utilisera des sources de données, des analyses et des données factuelles disponibles mondialement et contrôlées par le pays afin de suivre ses contributions aux résultats nationaux mesurés au moyen d'un suivi et de systèmes d'évaluation et de statistique. Le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies s'engageront, avec leurs homologues sous-nationaux, à implanter les objectifs de développement durable, appuyer les systèmes de statistique nationaux pour améliorer la qualité des données et, en 2022, ouvrir la voie à un examen concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

54. Le bureau de pays au Népal a reçu une médaille d'argent pour le prix d'excellence en 2014 relatif au sexe, et continuera d'utiliser le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes pour suivre les investissements (15 % du budget) et améliorer les outils et les indicateurs de responsabilisation pour mesurer les résultats liés au genre. En outre, le PNUD tentera de réduire le nombre de projets ne tenant que moyennement compte des questions de genre. Il dévouera au moins trois pour cent de son budget de programme, imputés proportionnellement aux projets, pour le suivi, l'évaluation et les communications.

55. Le PNUD mettra en œuvre une recherche en matière de politiques et un programme de gestion des connaissances sur plusieurs années par le biais d'un engagement systématique avec les autorités nationales, les Nations Unies et les partenaires de développement, les institutions académiques, les organismes de recherche et les groupes de réflexion. Le PNUD intensifiera ses efforts pour diffuser des histoires et des événements réels en utilisant des formats et des médias sociaux d'accès facile pour atteindre divers publics.

³⁸ Film sur le partenariat PNUD-Microsoft pour le relèvement après le tremblement de terre au Népal survenu en 2015. ([lien](#))

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Népal (2018-2022)

PRIORITÉ DU PAYS : Réduire la pauvreté au moyen de l'emploi productive et d'une forte croissance économique.				
Réalisation 1 : D'ici à 2022, les personnes appauvries, surtout vulnérables économiquement, au chômage ou sous-employées et les personnes vulnérables bénéficient d'un meilleur accès à des moyens de subsistance durables, à un travail sûr et décent et à des possibilités de revenus.				
RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>1.1. Portion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national Niveau de référence : 23,8 (2016) Niveau cible : 14,4</p> <p>1.2. Part des revenus totaux des 40 % les plus pauvres Niveau de référence : 11,9 (2016) Niveau cible : 15 %</p>	<p>Enquête sur le niveau de vie au Népal, 5 à 7 ans Bureau central de statistique (CBS)</p> <p>Enquête annuelle sur les ménages, CBS</p>	<p>Produit 1.1. Les solutions de développement des capacités politiques et institutionnelles mènent à de meilleurs moyens de subsistance résilients face aux catastrophes et au climat, à un emploi productif et à une meilleure productivité dans les zones rurales.</p> <p>1.1.1. Nombre d'emplois équivalent à des temps plein créé par le biais des interventions appuyées par le PNUD (objectif de développement durable 8.2) Niveau de référence : 16 000 par an (2016) (70 % de femmes, 60 % de jeunes, 25 % de Dalits) Niveau cible : 40 000 emplois supplémentaires (70 % de femmes, 60 % de jeunes, 25 % de Dalits) Source : Ministère de l'industrie</p> <p>1.1.2. Nombre de ménages ayant accès à l'énergie par le biais des interventions appuyées par le PNUD (objectif de développement durable 7.1.1) Niveau de référence : 423 644 (2016) Niveau cible : 25 000 ménages supplémentaires dans les provinces ciblées Source : Centre de promotion des énergies de substitution</p>	<p>Ministères (industrie, finances, pauvreté, éducation, affaires fédérales, environnement, développement urbain, énergie, forêts et conservation des sols, agriculture) Banque centrale du Népal Organismes sous-nationaux Secteurs privés/institutions financières Organisations communautaires Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p>	<p>Ressources ordinaires : 10 128 300</p> <p>Autres ressources : 44 617 413</p>

		<p><u>Produit 1.2. Les municipalités adoptent des politiques urbaines résilientes face aux catastrophes et au climat qui encouragent un accès à l'emploi sûr et décent et des possibilités de revenus pour les groupes vulnérables.</u></p> <p>1.2.1. Stratégie d'urbanisation mise en œuvre pour la prestation de services résilients face aux catastrophes et au climat et pour le développement économique (objectif de développement durable 11.a) Niveau de référence : Aucun Niveau cible : Plans d'action adoptés par 20 municipalités ciblées Source : Ministère du développement urbain</p> <p>1.2.2. Nombre de municipalités ciblées ayant une planification, un établissement du budget axés sur les risques, et des capacités renforcées de prestation de services (objectif de développement durable 11.b) Niveau de référence : Aucun Niveau cible : 20 Source : Ministère du développement local</p> <p><u>Produit 1.3. De meilleures capacités nationales de planification, de suivi, de financement et de rapports sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.</u></p> <p>1.3.1. Mesure dans laquelle les données mises à jour et ventilées sont utilisées aux fins du suivi du progrès quant aux objectifs de développement national alignés avec les objectifs de développement durable (objectif 17.18) Niveau de référence : Insuffisamment (2016) Niveau cible : Majoritairement Source : CBS</p> <p>1.3.2. Le cadre intégré national de financement pour le Programme 2030 a été mis en place Niveau de référence : Non</p>		
--	--	--	--	--

		<p>Niveau cible : Le cadre a été mis en place Source : Comité national de planification/PNUD</p> <p>1.3.3. Facilité de « faire des affaires au Népal » améliorée dans trois domaines ; lancer une affaire ; être fourni en électricité, et obtenir des crédits Niveau de référence : Classé 107^e (2016) Niveau cible : Amélioration au niveau du classement et de la distance par rapport à la frontière Source : Banque mondiale</p>		
PRIORITÉ DU PAYS : Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme au moyen de financements publics efficaces et responsables et de services publics propres, transparents et tenant compte des populations				
Réalisation 2 : D'ici à 2022, les institutions démocratiques, responsables et transparentes sont davantage renforcées en vue d'assurer l'état de droit, la justice sociale et le respect des droits de l'homme pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE :				
<p>2.1. Pourcentage des recommandations de l'Examen périodique universel mises en pratique Niveau de référence : 7,5 % (2016) Niveau cible : 60 %</p> <p>2.2. Nombre de personnes vulnérable ayant accès au système de justice formel Niveau de référence : 37 694 (37 % de femmes) (2016) Niveau cible : 200 000 (33% de femmes)</p>	<p>Groupe gouvernemental de suivi de l'Examen périodique universel Annuel Conseil national des droits de l'homme/PNUD</p> <p>Rapports annuels Cour suprême</p>	<p>Produit 2.1. Les pouvoirs exécutif et législatif nationaux du Gouvernement et des commissions ont les capacités et les outils pour mettre en œuvre la constitution, y compris une transition pacifique vers une structure fédérale.</p> <p>2.1.1. Plan global de développement des capacités à l'échelle nationale mis en place pour permettre aux gouvernements fédéral et sous-national d'exercer leurs fonctions dans un contexte fédéral Niveau de référence : Non Niveau cible : Plan mis en place et 60 % des activités entreprises Source : Partenaires d'exécution</p> <p>2.1.2. Nombre de lois élaborées ou examinées de manière inclusive et participative afin de mettre en œuvre la constitution (objectif de développement durable 16.3) Niveau de référence : 20 (2016) Niveau cible : 40 lois supplémentaires</p>	<p>Parlement Organismes constitutionnels Institutions du secteur judiciaire et de la justice Bureau du Premier Ministre Comité national de planification Ministères (droit et justice, affaires fédérales, administration générale) Gouvernements sous-nationaux FENU, VNU, ONU-Femmes, FNUAP, OIT, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)</p>	<p>Ressources ordinaires : 10 128 300</p> <p>Autres ressources : 48 500 000</p>

		<p>Source : Partenaires d'exécution</p> <p>Produit 2.2. Systèmes, procédures et capacités des institutions gouvernementales au niveau sous-national en place pour la prestation de services de manière inclusive, transparente et responsable.</p> <p>2.2.1. Nombre de gouvernements sous-nationaux possédant des systèmes et des procédures de planification, de suivi et de contrôle pour des fonctions gouvernementales responsables et une prestation de services axés sur les risques et ouverts à tous. (objectif de développement durable 16.6) Niveau de référence : Aucun Niveau cible : Quatre provinces ciblées et 25 % des gouvernements locaux Source : Ministère du développement local</p> <p>2.2.2. Nombre d'institutions gouvernementales sous-nationales garantissant un accès public à l'information et protégeant les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale, aux accords internationaux et aux bonnes pratiques dans la région (objectif de développement durable 16.10) Niveau de référence : Aucune Niveau cible : Quatre provinces ciblées et 25 % des gouvernements locaux Source : Ministère du développement local</p> <p>Produit 2.3 Espace civique pour l'engagement, la liberté d'expression et la participation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables étendu à tous les niveaux.</p> <p>2.3.1. Nombre de femmes bénéficiant de mesures privées ou publiques pour soutenir la préparation des femmes à des fonctions de direction ou</p>		
--	--	---	--	--

		<p>permettant la prise de décision Niveau de référence : 1 056 (2016) Niveau cible : 2 000 femmes supplémentaires dans quatre provinces ciblées Source : Administration générale/rapports gouvernementaux</p> <p>2.3.2. Nombre d'organisations de la société civile utilisant des plateformes et des réseaux ouverts pour faire entendre efficacement leur voix en matière de gouvernance nationale et sous-nationale ainsi que lors des prises de décisions Niveau de référence : Aucune Niveau cible : 7 Source : PNUD</p> <p>2.3.2. Nombre de personnes bénéficiant d'une sensibilisation soutenue par le PNUD (institutions publiques ou de gouvernance) en matière d'éducation civique ou électorale Niveau de référence : 22 000 (40% de femmes) Niveau cible : Augmentation de 5 % (40 % de femmes) par an Source : Commission électorale et Parlement</p> <p><u>Produit 2.4. Institutions du secteur de la justice renforcées conformément aux normes de la constitution et en matière de droits de l'homme pour assurer un meilleur accès à la justice.</u></p> <p>2.4.1. Nombre de personnes ayant bénéficié d'un service intégré d'aide juridique, suivant les politiques intégrées en matière d'aide juridique (objectif de développement durable 16.3) Niveau de référence : 19 072 (2016) Niveau cible : 150 000 (33% de femmes) Source : Barreau népalais</p> <p>2.4.2. Nombre de victimes de conflits bénéficiant de services de justice transitoire pour traiter de leurs plaintes Niveau de référence : 1 328 (2016)</p>		
--	--	---	--	--

		Niveau cible : Augmentation de 10 % par an Source : Mécanisme de justice transitionnelle		
PRIORITÉ DU PAYS : Réduire les pertes humaines, physiques, économiques, sociales, culturelles et environnementales dues aux catastrophes et mettre en œuvre un programme de développement respectueux de l'environnement et adapté aux changements climatiques				
Réalisation 3 : D'ici à 2022, la gestion environnementale, le relèvement durable et la reconstruction, ainsi que la résilience face aux changements climatique et aux catastrophes naturelles sont améliorés à tous niveaux.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE :				
<p>3.1. Nombre de vies humaines perdues comparé aux moyennes annuelles enregistrées entre 2005 et 2015 Niveau de référence : 1 110 (2016) Niveau cible : Réaliser la cible nationale</p> <p>3.2. Réduction, en pourcentage, des pertes économiques annuelles directes dues à l'endommagement ou à la destruction d'infrastructures agricoles, immobilières ou essentielles Niveau de référence : Moyenne de cinq ans (2010-2014) Niveau cible : Réaliser la cible nationale</p>	<p>Portail de réduction des risques de catastrophe Annuel Ministère des affaires intérieures</p> <p>Portail de réduction des risques de catastrophe Annuel Ministère des affaires intérieures</p>	<p>Produit 3.1. La compréhension et connaissance des questions liées à l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe est améliorée aux niveaux national, sous-national et local pour un développement tenant compte des risques</p> <p>3.1.1. Base de données sur les dommages ou pertes dus aux catastrophes ventilées par âge et sexe maintenues, analysées, diffusées et mises en pratique dans la prise de décisions (objectif de développement durable 13.3) Niveau de référence : Aucun rapport produit (2016) Niveau cible : Rapport biennal Source : Ministère des affaires intérieures</p> <p>3.1.2. Nombre d'évaluations des risques et de la vulnérabilité menées pour des sous-bassins hydrographiques, secteurs et municipalités prioritaires Niveau de référence : 12 sous-bassins hydrographiques ; 3 glissements de terrain à l'échelle du district ; 1 multirisque municipal (2016) Niveau cible : 7 sous-bassins hydrographiques supplémentaires ; 2 évaluations sectorales et 5 évaluations municipales des risques supplémentaires</p>	<p>Ministères (intérieur, affaires fédérales, population, environnement, développement urbain, finances, énergie, forêts et conservation des sols, femmes et enfants, industrie) National Reconstruction Agency (NRA) École des cadres des Nations Unies/institutions de formation Communauté Parties prenantes privées Partenaires de développement Académie FENU</p>	<p>Ressources ordinaires : 13 504 400</p> <p>Autres ressources : 82 329 000</p>

		<p>Source : Ministère des affaires intérieures</p> <p>Produit 3.2. Les mécanismes politiques et institutionnels sont renforcés de façon à intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe tenant compte de la problématique hommes-femmes et la gestion environnementale dans la planification du développement au niveau national et dans des secteurs clés.</p> <p>3.2.1. Nombre de ministères sectoriels ayant intégré l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans leurs plans conformément aux directives d'intégration de la Commission nationale du plan (objectif de développement durable 1.5.3) Niveau de référence : Aucun Niveau cible : 6 Source : PNUD</p> <p>3.2.2. Nombre de municipalités rurales et urbaines dans les provinces dont les plans de développement locaux intégrant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe (objectif de développement durable 11.a) Niveau de référence : 33 municipalités dotées de plans intégrant la réduction des risques de catastrophe Niveau cible : 30 nouvelles municipalités Source : Ministère du développement urbain/Ministère du développement local</p> <p>3.2.3. Nombre de polluants organiques persistants couverts en vertu du nouveau mécanisme réglementaire Niveau de référence : 12 (2016) Niveau cible : 14 polluants organiques persistants supplémentaires Source : PNUD</p>		
--	--	---	--	--

		<p><u>Produit 3.3. Mécanismes mis en place pour permettre au Gouvernement et au secteur privé d'augmenter leur investissement dans l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, le relèvement et la gestion environnementale.</u></p> <p>3.3.1. Pourcentage de dépenses allouées chaque année à la gestion des risques climatiques et au relèvement dans des secteurs choisis (objectif de développement durable 13.a) Niveau de référence : 19,45 % budget ; 74 % dépenses (2015/16) Niveau cible : 25 % budget, 5 % dépenses supplémentaires Source : Ministère des finances</p> <p>3.3.2. Stratégie de partenariats publics-privés mis en place pour des investissements accrus dans l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe Niveau de référence : 0 Niveau cible : Stratégie élaborée Source : PNUD</p> <p><u>Produit 3.4. Les capacités des gouvernements et communautés sous-nationaux sont renforcées pour une préparation et une réaction efficaces, la gestion environnementale, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe</u></p> <p>3.4.1. Nombre de personnes bénéficiant de services écosystémiques au moyen d'une meilleure gestion des ressources naturelles, de la biodiversité et des bassins hydrographiques (objectif de développement durable 15.2) Niveau de référence : Aucune donnée Niveau cible : 100 000 (50% de femmes) Source : PNUD</p> <p>3.4.2. Nombre de centres d'opérations d'urgence</p>		
--	--	--	--	--

		<p>opérationnels Niveau de référence : 20 sur 55 (2016) Niveau cible : 55 Source : Ministère des affaires intérieures</p> <p>3.4.3. Risques réduits d'inondation en nombre de lacs glaciaires potentiellement dangereux Niveau de référence : 2 (2016) Niveau cible : 4 supplémentaires Source : Département d'hydrologie et de métrologie</p> <p><u>Produit 3.5. Les capacités dont disposent des communautés et du Gouvernement pour assurer la résilience du relèvement et de la reconstruction sont renforcées.</u></p> <p>3.5.1. Pourcentage de nouveaux logements privés conformes aux normes minimales de résistance aux séismes Niveau de référence : 37 % (2017) Niveau cible : Au moins 80 % des ménages bénéficiant de subventions pour le logement Source : National Reconstruction Authority</p> <p>3.5.2 Nombre de personnes bénéficiant de mesures de relèvement liées aux moyens de subsistance Niveau de référence : 175 000 (2016) Niveau cible : 375 000 supplémentaires Source : PNUD</p> <p>3.5.3 Nombre de conseils municipaux et de villages ayant renforcé leurs fonctions d'évaluation, de planification et de coordination de relèvement (objectif de développement durable 11.b.1) Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 19 conseils municipaux, 45 conseils de villages Source : National Reconstruction Authority</p>		
--	--	---	--	--